



Couper edf chez moi pour des problèmes d'indivision ?

Par **totoheritedemain**, le **24/11/2011** à **03:52**

Bonjour,

Je suis un des 3 propriétaires d'une villa en indivision près de Toulon. On est 3 mais je règle seul les factures d'eau et EDF.

Les autres indivisaires sont en difficultés et je ne me retournerai pas contre eux.

Je ne paie plus depuis 6 mois et bien sûr l'administration a coupé l'eau et l'électricité dans cette villa en indivision. Mais est-ce que l'administration peut couper l'eau et l'électricité dans MON APPARTEMENT PERSO situé à 50 km de cette villa, si je ne règle pas les factures de l'indivision pendant plus d'un an ?

Merci

G. D.

Toutes les factures arrivent chez moi, et non à l'adresse de la villa en indivision.